



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 MAI 2026

N° 20260505\_02

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Ondres, dûment convoqué le vingt-neuf avril, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Patrick de CASANOVE, Maire en exercice.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 29 avril 2026
Nombre de présents	21	Date d'affichage	Du 11 mai au 12 juillet 2026
Nombre de pouvoirs	6	Secrétaire de séance (conformément à l'art. L 2121-17 du CGCT)	M. Thomas GREILSAMER
Suffrages exprimés		Rapporteur	Monsieur le Maire
Nomenclature	5.3	Certifiée exécutoire	Le 11 mai 2026

**PRESENTS** : M. Patrick de CASANOVE ; Mme Martine SEGUI ; M. Jean-Guy RENON ; M. Guillaume LE BARBIER de BLIGNIÈRES ; Mme Annabella LESAGE ; M. Yannick SAUBES ; Mme Sylviane LECLOU ; M. Franck SAPIN ; M. André BENICHOU ; Mme Christiane LANTENOIS ; Mme Brigitte BARTHAS ; Mme Anna CAAMANO ; Mme Lydie LEMOINE ; Mme Angélique MICHAUX ; M. Rémi LAHARIE ; Mme Diana CAMAIONE ; M. Thomas GREILSAMER ; M. Alain PEYRELONGUE ; Mme Murielle O'BYRNE CASTRO ; M. Patrick CAZAUX ; Mme Isabelle LEBOEUF.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR** : Mme Cyprine LAVAUD a donné pouvoir à Martine SEGUI ; M. Jacques LAHERRE a donné pouvoir à Yannick SAUBES ; Mme Alexandra MARTINS DA SILVA a donné pouvoir à Christiane LANTENOIS ; M. Alexandre GILLOIR a donné pouvoir à Diana CAMAIONE ; Mme Virginie BERTOLI a donné pouvoir à Muriel O'BYRNE CASTRO ; M. Patrice CORRIHONS a donné pouvoir à Patrick CAZAUX.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Patrick CONTINI ; Dominique LEBRUN.

*Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT,  
le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.*

### **OBJET : COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES**

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de constituer les commissions communales.

Le Conseil Municipal est compétent pour créer des Commissions, qui peuvent revêtir un caractère permanent (pour la durée du mandat) ou qui peuvent être créées, au cours de chaque séance, pour étudier les questions soumises au Conseil Municipal soit par l'administration, soit à l'initiative de ses membres.

Le Conseil Municipal fixe librement le nombre des Commissions, le nombre de conseillers municipaux qui les composent, ainsi que la durée de leurs mandats au sein de chacune.



Les commissions créées à l'initiative du Conseil Municipal doivent être composées de façon à respecter le principe de représentation proportionnelle. La loi de fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission, le Conseil Municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer au moins d'un représentant.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer 5 commissions municipales permanentes et d'en élire les membres en respectant le principe de représentation proportionnelle :

- Administration générale / Finances
- De la petite enfance à la jeunesse & la Parentalité
- Urbanisme / Mobilités / Accessibilité / Bâtiments / Travaux
- Culture / Vie associative / Sport / Fêtes locales
- Développement économique / Tourisme / Environnement

Ces Commissions sont privées de tout pouvoir décisionnel. Elles ne peuvent ni délibérer ni décider en lieu et place du Conseil Municipal, même si le point de vue qu'elles expriment emporte l'adhésion d'une large majorité de ses membres.

Toutes les Commissions sont présidées de droit par le Maire.

Le rapporteur demande aux différents groupes de présenter des candidats.  
Voici donc les listes qui se portent candidates :

### Candidats titulaires

#### Commission « Administration générale – Finances »

- « *Espoir et Sérénité pour les Ondrais* » composée de :
  - Guillaume de BLIGNIÈRES
  - Martine SEGUI
  - Rémi LAHARIE
  - Franck SAPIN
  - Patrick CONTINI
  - Lydie LEMOINE
- « *Ondres Unie* » composée de :
  - Murielle O'BYRNE CASTRO
  - Patrick CAZAUX

#### Commission « De la petite enfance à la jeunesse & Parentalité »

- « *Espoir et Sérénité pour les Ondrais* » composée de :
  - Cyprine LAVAUD
  - Angélique MICHAUX
  - Annabella LESAGE
  - Dominique LEBRUN
  - Brigitte BARTHAS
  - Guillaume de BLIGNIÈRES
- « *Ondres Unie* » composée de :
  - Murielle O'BYRNE CASTRO
  - Virginie BERTOLI



**Commission « Urbanisme – Mobilités – Accessibilité – Bâtiments – Travaux »**

- « *Espoir et Sérénité pour les Ondrais* » composée de :
  - o Jean-Guy RENON
  - o Martine SEGUI
  - o Jacques LAHERRE
  - o Patrick CONTINI
  - o Yannick SAUBES
  - o Christiane LANTENOIS
- « *Ondres Unie* » composée de :
  - o Patrick CAZAUX
  - o Alain PEYRELONGUE

**Commission « Culture / Vie associative / Sport / Fêtes locales »**

- « *Espoir et Sérénité pour les Ondrais* » composée de :
  - o Yannick SAUBES
  - o Anna CAAMANO
  - o Brigitte BARTHAS
  - o Christiane LANTENOIS
  - o Dominique LEBRUN
  - o Martine SEGUI
- « *Ondres Unie* » composée de :
  - o Virginie BERTOLI
  - o Patrice CORRIHONS

**Commission « Développement économique / Tourisme / Environnement »**

- « *Espoir et Sérénité pour les Ondrais* » composée de :
  - o Thomas GREILSAMER
  - o Diana CAMAIONE
  - o Sylviane LECLOU
  - o Rémi LAHARIE
  - o Brigitte BARTHAS
  - o Lydie LEMOINE
- « *Ondres Unie* » composée de :
  - o Isabelle LEBOEUF
  - o Alain PEYRELONGUE

**Candidats suppléants**

**Commission « Administration générale – Finances »**

- « *Espoir et Sérénité pour les Ondrais* » composée de :
  - o Sylviane LECLOU
  - o Alexandra MARTINS DA SILVA
  - o Brigitte BARTHAS
- « *Ondres Unie* » composée de :
  - o Alain PEYRELONGUE



**Commission « De la petite enfance à la jeunesse & Parentalité »**

- « *Espoir et Sérénité pour les Ondrais* » composée de :
  - o Yannick SAUBES
  - o Franck SAPIN
  - o Anna CAAMANO
- « *Ondres Unie* » composée de :
  - o Isabelle LEBOEUF

**Commission « Urbanisme – Mobilités – Accessibilité – Bâtiments – Travaux »**

- « *Espoir et Sérénité pour les Ondrais* » composée de :
  - o Sylviane LECLOU
  - o André BENICHOU
  - o Franck SAPIN
- « *Ondres Unie* » composée de :
  - o Patrice CORRIHONS

**Commission « Culture / Vie associative / Sport / Fêtes locales »**

- « *Espoir et Sérénité pour les Ondrais* » composée de :
  - o André BENICHOU
  - o Annabella LESAGE
  - o Lydie LEMOINE
- « *Ondres Unie* » composée de :
  - o Alain PEYRELONGUE

**Commission « Développement économique / Tourisme / Environnement »**

- « *Espoir et Sérénité pour les Ondrais* » composée de :
  - o Cyprine LAVAUD
  - o Dominique LEBRUN
  - o Christiane LANTENOIS
- « *Ondres Unie* » composée de :
  - o Virginie BERTOLI

Le rapporteur fait procéder au vote, assisté d'autres Conseillers Municipaux des 2 groupes, dont voici les résultats :

**Résultats pour les Membres titulaires :**

Nombre de votants : ..... 27  
Nombre de votes blancs / nuls : ..... 0  
Nombre de sièges à pourvoir : ..... 8  
Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) = .....  $27 / 8 = 3,375$

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste « <i>Espoir et Sérénité pour les Ondrais</i> »	21	$21 / 3,375 = 6,22$ Arrondi à l'entier inférieur = 6	0,22	0
Liste « <i>Ondres Unie</i> »	6	$6 / 3,375 = 1,77$ Arrondi à l'entier inférieur = 1	0,77	1



A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes,

- la liste « Espoir et Sérénité pour les Ondrais » obtient 6 sièges à la représentation proportionnelle
- la liste « Ondres Unie » obtient 1 siège à la représentation proportionnelle et 1 selon la règle du plus fort reste

**Résultats pour les Membres suppléants :**

Nombre de votants : ..... 27  
Nombre de votes blancs et nuls : ..... 0  
Nombre de sièges à pourvoir : ..... 4  
Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) = ..... 27 / 4 = 6.75

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste « Espoir et Sérénité pour les Ondrais »	21	$21 / 6.75 = 3,11$ Arrondi à l'entier inférieur = 3	0,11	0
Liste « Ondres Unie »	6	$6 / 6.75 = 0,88$ Arrondi à l'entier inférieur = 0	0,88	1

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes,

- la liste « Espoir et Sérénité pour les Ondrais » obtiendrait 3 sièges à la représentation proportionnelle
- la liste « Ondres Unie » obtiendrait 0 siège à la représentation proportionnelle et 1 selon la règle du plus fort reste.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles [L 2121-21](#), [L 2121-22](#) et [L 2121-29](#),

**CONSIDÉRANT** la nécessité de permettre aux élus de travailler dans différents domaines et sujets amenés notamment à être délibérés lors des Conseils Municipaux,

**CONSIDÉRANT** la répartition de chaque groupe d'élus au sein du Conseil Municipal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DÉCIDE DE CRÉER** 5 Commissions municipales permanentes (**pour la durée du mandat**), à savoir :

- Administration générale / Finances
- De la petite enfance à la jeunesse & la Parentalité
- Urbanisme / Mobilités / Accessibilité / Bâtiments / Travaux
- Culture / Vie associative / Sport / Fêtes locales
- Développement économique / Tourisme / Environnement ;

**FIXE** le nombre de membres de chaque commission à 8 membres titulaires et 4 membres suppléants ;

**DÉCIDE** de ne pas procéder aux désignations en ayant recours au vote à bulletins secrets mais d'opter pour un vote à main levée ;



**PROCÈDE** à la désignation des membres de chaque commission en respectant le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel ;

**DÉCLARE** élus, les titulaires et suppléants ci-dessous :

Commissions	Groupe "Espoir et Sérénité pour les Ondrais"									Groupe "Ondres Unie"		
	Titulaire 1	Titulaire 2	Titulaire 3	Titulaire 4	Titulaire 5	Titulaire 6	Suppléant 1	Suppléant 2	Suppléant 3	Titulaire 1	Titulaire 2	Suppléant 1
Administration générale / Finances	Guillaume de BLIGNIERES	Muriel SEGUI	Rene LAHARIE	Frank SAPIN	Patrick CONTIN	Lydie LEMOINE	Sylviane LECOUL	Muriel MARTIN D'ARNA	Brigitte BARTHAS	Muriel OBYRNE CASTRO	Patrick CAZALUX	Alain PEYRELONGUE
De la petite enfance à la jeunesse et la Parentalité	Cyrille LAVAUD	Angélique MICHAUX	Annabeta LESAGE	Domènec LEBRUN	Brigitte BARTHAS	Guillaume de BLIGNIERES	Patrick SAUBES	Frank SAPIN	Auro CAMMANS	Muriel OBYRNE CASTRO	Virginie BERTOLI DAMESTOY	Isabelle LEBOEUF
Urbanisme / Mobilités / Accessibilité / Bâtements / Travaux	Jean-Guy RENON	Muriel SEGUI	Jacques LAHERRE	Patrick CONTIN	Yannick SAUBES	Christiane LANTENOS	Sylviane LECOUL	André SERRAIGNON	Frank SAPIN	Patrick CAZALUX	Alain PEYRELONGUE	Patrice CORRIGONS
Culture / Vie associative / Sport / Fêtes locales	Yannick SAUBES	Auro CAMMANS	Brigitte BARTHAS	Christiane LANTENOS	Domènec LEBRUN	Muriel SEGUI	Auro PEYRELONGUE	Annabeta LESAGE	Lydie LEMOINE	Virginie BERTOLI DAMESTOY	Patrice CORRIGONS	Alain PEYRELONGUE
Développement économique / Tourisme / Environnement	Thomas GREILSAMER	Auro CAMMANS	Sylviane LECOUL	Rene LAHARIE	Brigitte BARTHAS	Lydie LEMOINE	Cyrille LAVAUD	Domènec LEBRUN	Christiane LANTENOS	Isabelle LEBOEUF	Alain PEYRELONGUE	Virginie BERTOLI DAMESTOY

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*  
*La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



Le Maire,  
Patrick de CASANOVE

Le secrétaire,  
Thomas GREILSAMER